

LES TARIFS DE LA CANTINE N'AUGMENTERONT PAS !

Écologique et solidaire, Colombes a fait le choix de maintenir les tarifs de la cantine pour l'année scolaire en cours afin que tous les enfants puissent avoir accès à un repas équilibré, à la qualité améliorée.

Depuis maintenant plus de deux ans, les collectivités locales doivent faire face seules à des crises budgétaires inédites liées à l'explosion des coûts de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires.

Depuis le début, malgré l'ampleur croissante de ces dernières, la municipalité a fait le choix constant de préserver le pouvoir d'achat des Colombien.nes.

Ainsi a-t-elle décidé à chacune des différentes hausses de coût de ne pas les répercuter sur les tarifs de ses services, en premier lieu desquels la restauration scolaire, afin de préserver l'équité d'accès à des repas équilibrés et de qualité pour les 8 000 élèves qui en bénéficient quotidiennement.

À titre indicatif, depuis la rentrée de septembre 2022 les hausses des coûts de production des repas confectionnés dans la cuisine centrale du syndicat intercommunal CO.CLI.CO, s'élèveront à près de 140 000 euros d'ici fin décembre.

Par ailleurs, l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité des repas avec le choix du passage progressif à 30 % d'aliments bio portera le surcoût à 447 000 euros sur l'année 2023, si toutefois l'inflation se stabilise.

En première ligne, les familles des enfants qui fréquentent la restauration scolaire sont touchées de plein fouet par l'inflation qui pèse lourdement sur les dépenses contraintes (alimentaire, énergie, loyer).

Dans ce contexte social tendu, la municipalité continue donc de s'engager pour faciliter le quotidien de familles. La mise en place de barèmes adaptés à la diversité sociale des familles dans les nouveaux quotients familiaux, la poursuite des investissements pour abolir le plastique dans le circuit alimentaire, ainsi que la mise en œuvre du nouveau service « goûter pour tous » gratuit pour les enfants d'élémentaires pour un coût annuel de 250 000 euros pour la municipalité, sont autant de mesures concrètes en faveur des ménages.

La ville de Colombes tiendra sa double promesse d'équité et de solidarité et continuera d'accompagner les Colombien.nes sans jamais renoncer à son exigence de responsabilité dans la gestion communale.

LES REPAS EN 2022/2023

**HAUSSE DES COÛTS
DE PRODUCTION
DE + 140 000 € DES REPAS
CONFECTIONNÉS DANS LA
CUISINE CENTRALE
DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL CO.CLI.CO**

**LE PASSAGE À 30 %
D'ALIMENTS BIO ENTRAÎNE
UNE AUGMENTATION DES
COÛTS
DE PRODUCTION ESTIMÉE
À PRÈS DE + 450 000 €
SUR L'ANNÉE 2023**

**NOUVEAU DISPOSITIF
« GOÛTER POUR TOUS »
DISTRIBUTION GRATUITE
DES GOÛTERS
À TOUS LES ÉLÈVES
D'ÉLÉMENTAIRE POUR UN
COÛT DE PRÈS
DE 250 000 € PAR AN**